

Zeitschrift:	Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali
Herausgeber:	Schweizerische Naturforschende Gesellschaft
Band:	69 (1886)
Protokoll:	Séance de la Commission préparatoire
Autor:	Soret, J.-L. / Prevost, J.-L. / Sarasin, Edouard

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I

Séance de la Commission préparatoire.

**Lundi 9 août 1886, à 3 $\frac{1}{2}$ heures du soir, dans la salle
du Sénat. à l'Université.**

A. Comité annuel :

M. le prof. J.-L. Soret, de Genève, *Président.*

M. le prof. J.-L. Prevost, de Genève, Vice-président.

M. le Dr Edouard Sarasin, de Genève, Secrétaire.

M. G. Haltenhoff, Dr-méd., de Genève, Secrétaire.

B. Comité central :

M. le colonel Emile Gautier, de Genève, *Secrétaire.*

M. le Dr Victor Fatio, de Genève.

M. le prof. F.-A. Forel, de Morges, *Président de la Commission des Mémoires.*

M. Custer, d'Aarau. Questeur de la Société.

C. Anciens présidents et délégués :

Bâle : MM. Ed. Hagenbach-Bischoff.
Fel. Cornu.

Berne :	Théoph. Studer.
	J.-H. Graf.
Fribourg :	Xavier Cuony.
	Maur. Musi.
Genève :	J. Muller.
	Ch. Galopin.
Lucerne :	Suidter, ancien président.
	Schumacher-Kopp.
Neuchâtel :	Jaccard, ancien président.
	O. Billeter.
	Fr. Tripet.
Schaffhouse :	J. Nuesch.
Soleure :	F. Lang, ancien président.
Thurgovie :	U. Grubenmann.
Valais :	A. de Torrenté.
Vaud :	C. Dufour.
»	René Guisan.
Zurich :	A. Heim.
»	K. Mœsch.
	E. Renevier, de Lausanne, représentant de la Société géologique suisse.
	A. Favre, de Genève, président de la Commission géologique.
	H. de Saussure, de Genève, représentant de la Commission de la fondation Schläfli.

1. *M. le Président* annonce que Thurgovie offre de recevoir la 70^{me} session de la Société à Frauenfeld, en 1887, sous la présidence de *M. le prof. U. Grubenmann*.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité avec remerciements, et sera soumise au vote de l'Assemblée générale.

2. Le Comité annuel dépose une liste de 90 candidats

présentés pour devenir membres ordinaires, et de 11 savants étrangers présentés comme membres honoraires. La Commission appuie ces candidatures, qui seront également soumises au vote de l'Assemblée générale.

3. Le Comité central étant arrivé au terme de son mandat, s'est occupé des propositions à faire pour le choix de ses successeurs. Il propose de désigner Berne comme siège du Comité central de 1886 à 1892, en le composant de M. Théophile Studer comme président, et de MM. Johann Coaz, Edmond de Fellenberg, F.-A. Forel et Custer, ces deux derniers pouvant être immédiatement réélus, le premier, comme président de la Commission des Mémoires, le second, comme questeur de la Société.

La Commission donne son approbation à ces propositions.

4. *M. E. Gautier* présente le rapport du Comité central qui est approuvé.

5. La Commission adopte en particulier la proposition de pourvoir aux vacances produites dans la Commission de la fondation Schläfli par la démission de MM. Mousson et E. Favre, en nommant M. H. de Saussure président, MM. Alb. Heim et Ch. Soret membres de cette commission.

6. Elle approuve aussi la proposition de nommer membres de la Commission des mémoires MM. Ed. Schær, de Zurich et L. von Fischer, de Berne, en remplacement de M. A. Mousson, démissionnaire, et de M. Théoph. Studer, proposé comme président du Comité central.

7. Il est donné communication du rapport de la Commission de la fondation Schläfli qui n'a reçu qu'un seul mémoire en réponse à la question relative à *la Nagelfluh miocène*. Ce travail porte la devise « qui trop embrasse mal étreint. » Vu son importance la Commission propose de prendre sur ses fonds disponibles une somme de 400 francs pour doubler le prix affecté à ce concours et le porter à 800 fr.

La Commission préparatoire en ce qui la concerne approuve cette proposition.

8. L'échéance des crédits précédemment votés à la Bibliothèque de la Société ne concordant pas avec l'année administrative qui part du 1^{er} juillet, mais avec l'année civile, il sera proposé à l'Assemblée générale de faire cesser cette discordance en allouant à la Bibliothèque un crédit de 700 fr. pour l'exercice du 1^{er} juillet 1886 au 30 juin 1887.

9. La demande de crédit de 200 fr. faite par la Commission des Tremblements de terre est approuvée et sera soumise au vote de l'Assemblée générale.

10. M. *Custer*, questeur de la Société, présente les comptes pour l'exercice écoulé. Conformément aux conclusions de MM. les commissaires vérificateurs ces comptes sont approuvés avec remerciements.

11. M. *E. Gautier* expose les principales modifications que le Comité central propose d'introduire dans les statuts en vue de l'inscription de la Société au Registre du commerce. Ces modifications sont approuvées et seront soumises à l'Assemblée générale.
